DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
36 – NPNRU
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du quartier de la Plaine

Opération pour compte de Tiers

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

ABSENTS : -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Evelyne VOLAN, rapporteur, expose au Conseil municipal, que la Commune d'OYONNAX, DYNACITE et la SEMCODA ont été retenues (convention du 20 avril 2020) dans le « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) » afin d'engager la restructuration urbaine du Quartier de la Plaine à OYONNAX.

En application des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, et au moyen d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, avec l'objectif de garantir la cohérence architecturale, la coordination des interventions et l'optimisation des moyens (humains, administratifs, techniques et financiers), les parties conviennent de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération à la Commune d'OYONNAX.

La convention a donc pour objet d'organiser les modalités d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement des espaces publics, résidentialisés, ainsi que les travaux sur le réseau de chaleur urbain dans le quartier de la Plaine à OYONNAX. Elle définit également les principes de répartition des dépenses de chacune des parties.

Pour engager des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers sous mandat, la Collectivité à l'obligation comptable de les retracer au sein de chapitres spécifiques constitués à partir des subdivisions du compte 458.

Objet :
36 – NPNRU
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du quartier de la Plaine

Opération pour compte de Tiers

La répartition de la prise en charge estimative est donc la suivante :

- Pour DYNACITE : 1 584 150 € TTC
- Pour SEMCODA : 1 158 555 € TTC

Soit un coût total prévisionnel de **2 742 705 € TTC**

Il est précisé que la Ville d'OYONNAX, percevra une rémunération de gestion à la hauteur de **3.5%** du montant des dépenses réalisées à la charge de DYNACITE et de la SEMCODA soit à ce jour **95 994 € TTC** estimés.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre DYNACITE, la SEMCODA et la Commune d'OYONNAX pour l'opération d'aménagement des espaces publics du Quartier de la Plaine,

- De préciser que le chapitre 458 a été ouvert au Budget Supplémentaire du Budget principal 2023 avec l'inscription des crédits nécessaires en dépenses et en recettes, et sur les exercices suivants en fonction des échéanciers de paiements.

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 28 JUIN 2023
- par sa publication le 28 JUIN 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)